



Conseil général Bouspens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

- Présidence : Mme Barbara GRIVEL, Présidente
- Présents : 32 membres
- Excusés : 10 membres, soit :
MM. Silvano Cardamoni, Thomas Gasser, Jean-Claude Mounir,
Bertrand Perriard, Claude Rapin
Mmes Liliane Deppierraz, Sandrine Liaudat, Claudine Longchamp,
Chantal Mellier, Marie-Noëlle Mounir
- Absents : 13 membres (non excusés) soit :
MM. Laurent Borgeaud, Pierre-Alain Collet, Michel Corbaz, Fabio De
Angelis, Steve Fahrni, Jérôme Lancia, Patrice Lenoir, Raymond
Monbaron, Pascal Morier
Mmes Teresa Corbaz, Ursula Marclay, Nathalie Morier, Chantal Seiffert

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020, assermentation de nouveaux membres du Conseil Général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
- 2.- Préavis municipal N° 5/2020 relatif au budget 2021
- 3.- Divers

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Quelques modifications sont apportées au procès-verbal de la séance du jeudi 10 septembre 2020, à savoir :

- en page 3 avant dernier alinéa et en page 5, 4^{ème} alinéa, Monsieur Philippe Monod et non pas Monsieur Jean Monod.

- en page 5 Point 6 Le titre est complété, soit : Motion déposée par M. Vincent Freimuller **pour la commission du SDNL**

- en page 7 : Au sujet des bornes pour véhicules électriques, la Municipalité répond que le projet est à l'étude dans les villages environnants, dans le cadre du SDNL.

- sous le point 8 Divers, il y a lieu de rajouter la question posée par Monsieur Mirko Bonfadelli, à savoir : concernant la 5G, est-il judicieux de ne pas avoir parlé aux habitants des modifications à venir et actuellement faites sur l'antenne de la commune et propose également la possibilité d'organiser une information succincte sur le sujet, par un orateur n'étant pas partie prenante des sociétés ou organisations intéressées.

Madame la syndique a répondu qu'elle allait se renseigner.

Le PV est adopté, sous réserve des modifications précitées.

Madame la Présidente procède à l'assermentation de 3 nouveaux membres, soit : Mme Magali Gabus, M. Yannick Jouan et M. Sylvain Chapuis. Le Conseil général est maintenant composé de 55 membres.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente revient sur la motion déposée lors du dernier Conseil général portant sur les bandes cyclables et, après avoir pris renseignements auprès de Monsieur le Préfet, il s'avère que le sujet de cette motion n'est pas de la compétence du Conseil général mais uniquement de la Municipalité. La Présidente propose à l'assemblée, en accord avec M. Rapin représentant de la commission SDNL et la Municipalité, de transformer la motion en postulat.

Aucun avis contraire n'émane de l'assemblée et la parole est cédée à la Municipalité afin de présenter son rapport sur le sujet.

Madame Anne-Marie Duport nous donne lecture du rapport qui a déjà été rédigé suite à la séance du jeudi 17 décembre dernier. Pour la Municipalité, ce projet est d'une sécurité modeste, signalant visuellement la cohabitation des voitures et des vélos sur le tronçon d'environ 530m. Sur le plan financier, une étude doit être faite par un bureau d'ingénieurs, coût estimé à Fr. 2'200. --, puis transmise au Canton. Deux propositions de marquage ont été faites :

1. En peinture, durée de vie env. 5 ans, estimée à Fr. 4'400. —
2. En masse 2 composants, durée 20 à 30 ans, estimée à Fr. 5'900. —

Dépense allant de Fr. 6'600. —à 8'100. --, soumise à préavis, car pas budgétée.

En conclusion, la Municipalité n'est pas favorable à ce projet, tant pour le peu de sécurité réelle que pour l'investissement au vu du peu de cyclistes qui empruntent ce tronçon. Toutefois, bien que cette décision soit uniquement de compétence municipale, elle souhaite entendre l'avis du Conseil général, afin de lui permettre de prendre une décision définitive.

MM. Philippe Monod, Philippe Martin et Jean Rossier font part de leur intérêt favorable à un marquage.

Monsieur Jean-Jacques Chanson demande si Cheseaux entre en considération sur la partie appartenant à leur Commune. Madame la Syndique répond que si notre commune entre en considération, Cheseaux suit le mouvement.

Madame la Présidente passe au vote qui est demandé à bulletins secrets par Monsieur Michel Bailly.

Résultat du vote consultatif concernant la réalisation des bandes cyclables :

- 17 oui - 15 non

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la syndique revient brièvement sur cette année particulière où la commune tourne au ralenti et où il faut faire preuve de patience lors de la délivrance de documents et particulièrement des mises à l'enquête. Elle rappelle la fermeture des bureaux de la commune, soit du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021, les élections communales du 7 mars 2021 et précise que la Municipalité, incorpore, se représente et que malheureusement, COVID oblige, toutes les manifestations de fin d'année sont annulées.

2. PREAVIS MUNICIPAL N°5/2020 RELATIF AU BUDGET 2021

Monsieur Jean Rossier, rapporteur de la commission des finances, nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Monsieur Claude Hänggeli fait remarquer qu'en page 7 à la rubrique 356 (Local du feu) qu'il y a lieu de renommer ce poste qui ne correspond plus à la réalité.

Monsieur André Baumann demande à quoi correspond en page 8 à la rubrique 357.301 Fr. 200.-- - arrêt bus : salaires.

Madame la Syndique nous fait savoir qu'il s'agit du nettoyage et l'entretien (vitres, etc.) de l'arrêt bus.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote.

Le budget 2021 est accepté à l'unanimité.

Elle nous donne également lecture de l'extrait de PV qui est également accepté.

3. DIVERS

Madame la Présidente, informe l'assemblée que des documents concernant une initiative « SOS Communes » en rapport avec la facture sociale entre les communes et le canton, sont à disposition pour les personnes intéressées par ce sujet.

D'autre part, elle propose de reverser le montant des jetons de présences à la Fondation Teodora, proposition acceptée.

Monsieur Marc Guillaume revient sur le sujet du chantier situé à la Grand-Rue – Chemin des Lilas, zone qui a été bloquée par des camions de bétonnage et demande si la Municipalité peut intervenir.

Madame la Syndique lui propose, en cas de problèmes créés par le chantier, d'appeler de suite un membre de la Municipalité afin qu'il puisse venir constater et intervenir rapidement, elle prend acte.

Pour clore la séance, Madame Stéphanie Borgeaud remercie l'ensemble du Conseil général pour la confiance accordée durant cette année 2020, espère retrouver tout le monde l'an prochain en forme et en santé et nous transmet, au nom de la Municipalité, ses meilleurs vœux pour 2021.

Madame Barbara Grivel nous présente également ses meilleurs vœux.
Il est 21h15

La Présidente

La Secrétaire

Barbara Grivel

Danièle Rochat

